

# SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - [www.rouillot-gambini.fr](http://www.rouillot-gambini.fr)

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier situé à NICE (06),  
5 rue François Pellos, dénommé «Palais Saint Lambert»

### LOT NUMERO 11 : UN STUDIO

situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble

## ADJUDICATION JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 à 9H

A l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE Palais de Justice, Palais RUSCA (06300).

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE étant obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation** : Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à NICE (06) 5 rue François Pellos, dénommé «Palais Saint Lambert» élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de quatre étages.

Le tout cadastré section LS n° 53 pour 3a 52 ca.

Ledit immeuble ayant fait l'objet :

D'un cahier des charges publié le 15 décembre 1958 volume 2587 n° 4.

**Désignation détaillée :**

**LOT NUMERO ONZE (lot 11)**

**UN STUDIO** situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble

Et les 155/10.000èmes des parties communes.

**Description - Occupation** : Ces biens sont **libres** de toute occupation.

Selon certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 31 juillet 2024, la superficie privative totale du lot est de **24,72 m<sup>2</sup>**.

**Administration de l'immeuble** : Le syndic est le cabinet SOGIM'IVALDI - Nice Europe BC - 29 rue Pastorelli (06049) NICE - Tél : 04.93.85.77.85.

**Nom et qualité des parties** : Le **Service du Domaine**, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la **succession de Monsieur Edouard Eugène CARLOT** né le 8 octobre 1940 à SAINT ETIENNE DE TINEE (06) célibataire, demeurant de son vivant à LA TOUR SUR TINEE (06) Maison de retraite L'Albaréa, décédé le 15 décembre 2020 à LA TOUR SUR TINEE (06), Nommé à ces fonctions selon ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de NICE le 25 novembre 2021.

**Procédure** : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de NICE le 15 juillet 2024 autorisant la vente aux enchères publiques EN UN LOT, des biens et droits immobiliers appartenant à feu Monsieur Edouard Eugène CARLOT.

**Mise à prix : QUARANTE DEUX MILLE EUROS**

# 42.000 €

**Paiement du prix** : Par dérogation aux articles 13 à 15 des clauses et conditions du cahier des conditions de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque de banque, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. **Les clés ne seront remises que contre paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement les articles 12 et 15 des conditions générales relatifs au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation** : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne puisse être inférieure à 3.000 €.

**Frais de mainlevée** : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

**Frais de poursuite de vente** : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Maxime ROUILLOT, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, Avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE le **26 août 2024 (RG 24/00107)**.

Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire de NICE ainsi qu'au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné. Il est inutile de prendre rendez-vous.

LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI

**VISITES** : - Lundi 28 octobre 2024 de 14h à 15h - Lundi 4 novembre 2024 de 9h à 10h  
[sous la conduite de la SELARL TOURNOUX MOUGENOT BON & Associés,  
Commissaires de justice associés à NICE]